

---

## Entretien semi directif avec Monsieur Pierre ESNAULT, président de la communauté de communes du pays d'Aubigné

---

Dans le cadre de notre PICC, il nous a été demandé de réaliser un entretien semi-directif sur le thème de l'intercommunalité. Après quelques contacts téléphoniques avec le maire de ma commune d'étude, Sens-de-Bretagne, il s'est avéré que celui-ci n'est pas suffisamment disponible pour me consacrer le temps nécessaire à la réalisation de cet entretien. J'ai donc reporté mon choix vers Monsieur Pierre ESNAULT, président de la communauté de communes du pays d'Aubigné et maire de Saint-Aubin-d'Aubigné.

Dans une première partie, je ferai quelques généralités sur la communauté de communes étudiée, puis j'exposerai la méthode employée pour la réalisation de l'entretien ainsi que pour son analyse. La dernière partie de ce rapport sera consacrée au résultat de l'analyse de contenu.

### **I. La communauté de communes du pays d'Aubigné**

La Communauté de communes du Pays d'Aubigné se situe dans le nord de l'Ille et Vilaine (cf. figure n°1). Elle s'étend sur 17 km d'Est en Ouest, entre la RN 137 (Rennes-St malo) et l'A84 (Rennes-Caen) (cf. figure n°3).

La Commune la plus au sud (Mouazé) est à 10 minutes de Rennes ; la plus au Nord (Romazy) est à environ 25 minutes et à mi-chemin entre le Mt-St-Michel et Rennes.

La Communauté de communes regroupe 10 communes du canton de Saint-Aubin-d'Aubigné :

- Andouillé-Neuville
- Aubigné
- Feins
- Gahard
- Montreuil-sur-Ille
- Mouazé
- Romazy
- Saint-Aubin-d'Aubigné
- Sens-de-Bretagne
- Vieux-Vy-sur-Couesnon



## II. Méthode employée

Lorsque l'on pose une question, on attend une certaine réponse, d'une certaine manière on influence les réponses de notre interlocuteur. La façon de tourner la question entraîne des réponses différentes.

De même, il existe un risque lors de l'analyse de reprendre le discours par rapport à nos propres valeurs.

Il faut donc minimiser cette subjectivité à l'aide d'une méthodologie, les différentes étapes de cette méthodologie sont expliquées ci-après.

### Définition du terme d'exploration :

Ici ce terme est l'intercommunalité.

### La question de départ :

Elle va permettre la mise en place d'un cadre. Cette question est globale, elle doit prendre en compte l'ensemble de la recherche, et permettre de savoir ce que l'on cherche.

Dans le cadre de mon étude la question de départ est la suivante :

« Comment le président de la communauté de commune perçoit l'intercommunalité ? »

### Réalisation de la grille d'entretien :

Lors de l'entretien, il faut à tout pris éviter d'orienter le discours de notre interlocuteur, et donc éviter de poser des questions. Il faut toutefois recadrer le discours par rapport à notre terme d'exploration. Pour cela une grille d'entretien est réalisée, regroupant mes différents thèmes et sous-thèmes que l'on veut aborder. Lors de l'entretien cette grille sera explorée.

Grille d'entretien utilisée dans le cadre de l'exercice :

#### **Relations sociales au sein de la communauté de commune**

- Maires/maires
- Conseillers
- Habitants/habitants
- Habitants/élus
- Commune en dehors de l'intercommunalité
- Grandes villes/petites villes

#### **Identité intercommunale**

- Communes
- Intercommunale
- Projets initiateurs
- Historique
- Impulsion
- Particularités /points communs
- Notion de territoire

## **Enjeux**

- Propres/partagés
- Points forts/points faibles
- Opportunités
- Menaces

## **Sentiment d'appartenance intercommunal**

- Implication personnelle
  - Habitant
  - Elus
- Cohésion entre acteurs

### Consigne de départ :

Elle permet d'engager la discussion. Il faut qu'elle soit suffisamment large pour ne pas influencer la personne interrogée.

Consigne de départ utilisée dans le cadre de l'exercice:

« Bonjour, je suis venu pour parler avec vous de l'intercommunalité, pourriez-vous me parler de votre expérience de l'intercommunalité, de votre ressenti, de votre vécu ? »

### L'analyse de contenu :

Les entretiens sont retranscrits entièrement. L'entretien réalisé a duré 45 minutes.

La méthode utilisée est celle de l'analyse thématique, le corpus est découpé transversalement et les fragments du discours ainsi obtenus sont regroupés par thèmes. Une synthèse de cette analyse est réalisée faisant apparaître les traits caractéristiques du discours.

### III.Synthèse de l'analyse de contenu

Le territoire de la communauté de commune du pays d'Aubigné est un peu artificiel selon le président de la communauté de commune. En effet, celui-ci ne correspond pas à un territoire traditionnel. Les 15 communes qui étaient regroupées sous un même canton ne se sont pas retrouvées dans la même communauté de communes mais dans quatre différentes. Cette séparation a été mal vécue sur Saint-Aubin.

De plus, en 1992, lorsque les communautés de commune ce sont mises en place, le vœu premier de Saint-Aubin était d'intégrer Rennes métropole. Mais ce choix a été exclu au dernier moment par solidarité avec les communes voisines.

La définition du territoire a donc été faite sans tenir réellement compte des bassins de vie déjà en place, et, certaines communes comme Saint-Aubin ont fait des concessions dès son instauration.

La communauté de commune a un financement propre (TPU), mais sur Saint-Aubin ce financement est très limité. Elle reçoit des aides de l'état, et espère pouvoir bénéficier de nouveaux apports financiers par le département. Aujourd'hui les communautés de communes doivent faire face à une augmentation de leurs budgets intercommunaux à cause des nouvelles compétences qui leur sont attribués par l'Etat mais si une réforme de la taxe professionnelle unique n'est pas mise en place, elles ne pourront pas mettre en place toutes les actions nécessaires sur le territoire.

Contrairement à d'autres communautés de communes celle du pays d'Aubigné n'est pas endettée.

La crainte que Saint-Aubin d'Aubigné soit la seule commune à profiter de l'intercommunalité a persisté jusqu'en 2000. En effet, jusqu'à cette période alors que les autres communes étaient dans des périodes de pertes d'emplois, de perte de population, Saint-Aubin continuait de se développer. La commune était donc mal perçue car elle jouait le rôle de petit pôle d'attraction. Actuellement, les projets propres à la commune sont parfois ressentis comme une concurrence par les autres communes, les élus communaux craignant que ces projets pénalisent leur propre développement. « Ces querelles de clochers » peuvent freiner l'activité de la communauté de commune.

Saint-Aubin aujourd'hui n'est plus la seule commune en développement, deux autres communes jouent le rôle de pôles secondaires. Il y a donc trois pôles secondaires indépendants les uns des autres, Saint-Aubin, Sens-de-Bretagne et Montreuil.

Certains élus communaux ont tendance à vouloir que la communauté finance leurs équipements. D'un autre côté, ils craignent de perdre de leur autonomie par rapport à la communauté de communes, d'être dépossédés de leurs prérogatives communales. Certains élus aimeraient ainsi que certains investissements soient portés par leurs équipements et non pas par la communauté de commune. Il faut donc distinguer ce qui relève de l'intérêt communal de ce qui relève de l'intérêt communautaire.

D'autres problèmes résultent du choix de la localisation des équipements et investissements, chaque commune essayant de faire en sorte que l'équipement soit le plus proche d'elle.

En ce qui concerne les services disponibles pour la population, il y a encore des enchevêtrements de territoire dans certaines activités qui pourrait être coordonné au niveau intercommunal. Par exemple, il existe plusieurs syndicats des eaux et plusieurs syndicats de collectes des ordures ménagères sur la communauté de communes.

Certains équipements ne sont pas partagés par toutes les communes, ainsi certaines communes n'ont pas encore accès aux services disponibles sur le territoire.

Malgré ces difficultés, il existe une réelle volonté d'arriver à faire progresser le territoire. Actuellement, toutes les communes se sentent bien acceptées et bien représentées au sein de l'intercommunalité. Il n'existe pas de majorité de blocage et les petites communes sont majoritaires. Les  $\frac{3}{4}$  des décisions se prennent à l'unanimité.

La communauté de communes, après avoir été un territoire en perte de population est aujourd'hui un territoire d'accueil de population.

Depuis 2000 il y a une explosion démographique sur le bassin rennais, celle-ci ne se limite plus à la première couronne proche et irradie jusqu'à Sens de Bretagne. Cette explosion a permis le développement démographique d'une majorité de communes et relance la machine économique locale mais certaines communes comme Gahard, Vieux-Vy restent très fragile.

Sur Saint Aubin la population qui arrivent est plutôt âgée. Cette population arrive des communes voisines comme Andouillé, Sens.

Mais en règle générale la population qui arrive est une population jeune. Cette nouvelle population fait ressentir des besoins nouveaux. En effet, ce sont en général de jeunes couples avec des enfants. Il faut donc rouvrir des classes. Ainsi, des classes ont été rouvertes à Sens, à Feins... Alors que dans les communes de la première périphérie de Rennes comme Betton où les terrains sont trop chers, les écoles ferment des classes.

Cette population ne travaille pas sur la communauté aujourd'hui, 80% de la population va travailler à l'extérieur du territoire.

L'habitat est en manque sur le territoire de la communauté de communes. C'est sûrement le pays de Rennes qui accompagnera le développement démographique, grâce aux Plans Locaux d'Habitat de chaque EPCI.

La communauté de communes a pris plusieurs volets de compétences. Ces 4 volets ont été mis en place lors de la création de la communauté. Le volet environnement et sentiers de randonnée, le volet tourisme et loisirs ; le volet équipement et services et le volet économique et commerce.

Le volet équipement et services concernent essentiellement les projets petite enfance, centres de loisirs, aide aux personnes en difficulté d'insertion professionnelle. Un des problèmes qui risque de voir le jour est celui de la disparition des médecins généralistes.

Le volet économique et commerce est le premier volet qui a été pris par la communauté avec la compétence derniers commerces. Actuellement, une étude sur les enjeux commerciaux est en cours. En effet, sur les communes il y a une évasion commerciale très importante, en faveur des grands centres commerciaux de la périphérie de Rennes. La communauté souhaitent mettre en place des zones d'activité pour éviter la concurrence entre communes et apporte un soutien aux commerces par des opérations de rachat et de rénovation de magasins

(boulangerie, bar-tabac, supérette). Cette volonté de maintenir l'emploi sur la communauté n'est peut-être pas assez marquée.

Le volet tourisme et loisirs consiste à la mise à disposition d'animateurs pour les associations sportives.

Le volet environnemental consiste à mettre en valeur, l'étang du Boulet grâce à des animations autour de la faune et de la flore, le canal d'Ille et de Rance avec des circuits de randonnée, et les mines de Bray avec l'installation possible d'un site d'escalade. Il existe aussi un partenariat avec des communautés voisines sur un projet de parcours en canoë-kayak sur le Couesnon. Ce volet s'est mis en place grâce au groupe de travail paysage environnement du conseil général.

Actuellement, il existe une forte demande en transport public sur les communes notamment à cause des situations actuelles, les jeunes couples arrivant sur la commune travaillant sur Rennes. Mais cette compétence dépend actuellement du département.

Les habitants ont du mal à saisir où se situe l'intercommunalité et ce qu'elle fait, ils continuent à communiquer avec leur commune qui est l'échelon administratif le plus proche d'eux.